



OBJET : Aide du Département des Bouches-du-Rhône à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite – Tranche 2021.

DECISION N° 42-2022

Nous, Jean-Pierre GIORGI,
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1111-4 et L.1111-10,
VU la délibération n° 2-VI-2022 du 22 septembre 2022 portant délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal, et notamment le fait de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quelles que soient leur nature et leur montant,

CONSIDERANT que la commune a établi un plan triennal de travaux d'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite,

CONSIDERANT que la commune souhaite bénéficier du soutien du département des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif d'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite,

DECIDONS

ARTICLE 1^{er}

La commune poursuit les travaux d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux initiés en 2020.

A titre indicatif, le montant global des travaux de l'AD'AP à réaliser sur trois ans est estimé à 447 913 € HT.

La partie « études » de ce projet d'envergure, réalisée en 2020, comprenait la réalisation de différents diagnostics et contrôles, la rédaction de l'AD'AP et la maîtrise d'œuvre des travaux.

S'agissant de la deuxième année, le montant des travaux dont la nature et la destination sont détaillées dans le tableau ci-dessous, est estimé à 200 000 € HT.

ERP concernées par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée
Ecole élémentaire Frédéric Mistral Bt 2	Ascenseur, WC, Accessibilité bureau
Ecole élémentaire Frédéric Mistral Bt 1	Accessibilité WC, bureau psychologue, portes extérieures aluminium, rampe d'accès
Centre Culturel	Rampe d'accès, WC interphone PMR
L'ARTEA	Portes d'accès extérieures, WC, places spectacle PMR
Crèche	Rampe d'accès, Changement porte extérieure et 2 portes intérieures

Hôtel de Ville - BP 45 - 13716 Carnoux en Provence Cedex

Téléphone 04 42 73 49 00 - Fax 04 42 73 56 11

Courriel : dgs@mairie-carnoux.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Bouches-du-Rhône

ARTICLE 2

Le montant de l'aide sollicitée s'élève à 100 000 €, représentant 50% du montant HT de la dépense estimée à 200 000 €.

ARTICLE 3

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

INVESTISSEMENTS	MONTANT HT
Ecole élémentaire Bt 2	108 000 €
Ecole élémentaire Bt 1	28 000 €
Centre culturel	33 000 €
L'ARTEA	17 000 €
Crèche	14 000 €
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATIONS	200 000 €

FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Conseil départemental	50%	100 000 €
Autofinancement	50%	100 000 €
MONTANT TOTAL SOLLICITE	100%	200 000 €

ARTICLE 4

Les travaux dont la réalisation a pris du retard devraient débuter fin d'année 2022 pour s'achever au plus tard à la fin du premier semestre 2023.

ARTICLE 5

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil 13281 Marseille cedex 6), dans le délai de deux mois suivant sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Un recours contentieux formé à l'encontre de cette décision peut être accompagné d'un référé-suspension tendant à demander au juge la suspension de son effet avant une décision sur le fond de l'affaire.

Fait à Carnoux en Provence, le 19 décembre 2022.



Jean-Pierre GIORGI
Maire